

3 juillet 2019
Français
Original : anglais*

**Vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Balaclava (Maurice), 16-20 septembre 2019

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

**Organisation de la trentième Réunion des chefs
des services chargés au plan national de la lutte
contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

**Organisation de la trentième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Afrique**

Note du Secrétariat

1. Les représentants de pays dont le gouvernement souhaite accueillir la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, ou une réunion ultérieure sont invités à en informer la vingt-neuvième Réunion. Cette information sera portée à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa soixante-troisième session en 2020.
2. Le projet d'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion est annexé à la présente note.
3. Le point 4 du projet d'ordre du jour provisoire concerne l'état de l'application des recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion. Afin de faciliter la communication d'informations, un questionnaire portant sur les mesures prises par les gouvernements pour donner effet à ces recommandations sera joint à l'invitation à participer à la trentième Réunion.
4. À la quarantième session de la Commission des stupéfiants, il a été indiqué que les recommandations adoptées par les réunions de ses organes subsidiaires seraient inutiles si les États ne leur donnaient pas effet, au besoin par la promulgation d'une législation nationale. Les États représentés à la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, sont instamment invités à donner suite avec rigueur et sans délai à ces recommandations de façon que les progrès accomplis puissent effectivement être évalués.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/29/1.



5. Il serait souhaitable que les participants à la vingt-neuvième Réunion définissent les thèmes qu'il conviendrait plus particulièrement d'examiner au sein de groupes de travail à la trentième Réunion. Par ailleurs, lors de la vingt-neuvième Réunion, ils voudront peut-être revenir sur des sujets qui ont déjà été débattus à de précédentes réunions, mais qu'il serait utile d'examiner plus avant ou sous un angle particulier. Cependant, ils préféreront peut-être demander au Secrétariat de consulter de manière informelle les États participants afin de définir ces thèmes.

6. À l'ouverture du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenue en mars 2019, les ministres et représentants de gouvernements ont adopté par consensus la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Dans la Déclaration, les États Membres se sont engagés à accélérer, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, la pleine application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action, et du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016, en vue de concrétiser l'ensemble des engagements, recommandations pratiques et ambitieux objectifs qui y sont énoncés.

7. Au titre du point 5, les participants seront invités à examiner la manière dont ils pourraient contribuer au mieux, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, à accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris au cours des dix dernières années, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

8. La trentième Réunion permettra aussi aux participants d'examiner plus généralement la manière dont les organes subsidiaires de la Commission pourraient davantage contribuer à la mise en œuvre concrète des engagements communs, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019, en veillant à ce que la Commission soit informée des motifs de préoccupation, faits nouveaux et meilleures pratiques relevés à l'échelle régionale et nationale par toutes les parties prenantes.

Annexe

Projet d'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
 4. Application des recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
 5. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
 6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail : [*à déterminer*].
 7. Organisation de la trente et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.
-